

Annexe à la Délibération cadre Politique de la ville 2024-2030

Les principales lignes de partage entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques Politique de la ville

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs (ex : programme « S'engager vers l'emploi » relevant du champ de la formation professionnelle, FRATRI* relevant de REV3, ...).

Les crédits de Droit Commun interviendront seuls, ainsi les crédits spécifiques ne pourront pas intervenir sur la typologie d'action suivante :

Dans le champ de la formation et de l'emploi :

- sur des actions de formation qualifiantes/certifiantes (permettant d'obtenir un niveau de qualification reconnu) relevant du Programme Régional de Formation (PRF)
- sur des actions d'accompagnement vers l'emploi (notamment la levée des freins périphériques, problématiques d'illettrisme, d'illectronisme, de mobilité) sans coordination en interne Région avec les directions concernées, plus particulièrement :
 - o des actions dont l'objectif principal vise un accompagnement à l'orientation professionnelle (ex : formations SIEG s'engager vers l'emploi)
 - o des actions portées par les Missions Locales, les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) et les PLIE* relevant de leurs missions génériques

Dans le champ de l'Entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire (ESS) :

- sur des actions d'accompagnement à la création d'entreprises (type STARTER)
- sur des actions de sensibilisation des scolaires à la création d'entreprises sauf accord de la direction experte en interne Région
- sur le fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion
- sur l'investissement des ateliers et chantiers d'insertion (hormis pour du renouvellement d'équipement, de l'achat de nouveau matériel)

Dans le champ artistique et culturel

- sur des actions de sensibilisation aux arts et à la culture à destination des lycéens et apprentis relevant du dispositif PEPS*
- sur des projets artistiques et/ou culturels de territoire relevant du PRAC*
- sur des projets destinés à soutenir la création régionale et à créer une dynamique de programmation de musiques actuelles dans les territoires relevant du dispositif Haute-Fréquence

Dans le champ de la santé

- sur un programme d'actions intercommunales permettant d'amener le public éloigné de l'accès à la prévention et aux soins dans un parcours de santé sur trois thématiques :
 - o Sur la prévention des maladies cardio-vasculaires, du diabète et du surpoids : actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement portant sur l'équilibre alimentaire et l'activité physique, la sensibilisation et l'accompagnement au dépistage et aux bilans de santé
 - o Sur la prévention des conduites addictives : actions d'information, de sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives, actions spécifiques d'information sur les ressources existantes, de renforcement des compétences psychosociales et familiales de l'entourage des personnes
 - o Sur la santé-environnement : actions d'information, de sensibilisation permettant à la population d'adopter les bonnes pratiques dans le quotidien afin de limiter les situations d'exposition aux risques, tels que la pollution dans l'air intérieur, les perturbateurs

endocriniens et agents cancérogènes, l'exposition aux nanomatériaux, les pesticides, l'accès à une alimentation saine, durable et équitable, les risques auditifs)

Les crédits de droit commun seront privilégiés pour financer les projets relevant des champs suivants :

Sur des projets portés par des associations

- les actions développées à une échelle supra communale (financements Jeunesse et vie associative, notamment dispositifs INAS* et 4TIL*)

Sur les Transitions

- les projets exemplaires et innovants au niveau bâtementaire (financements FRATRI et fonds européens) ;
- Seront également privilégiés ces financements pour l'accompagnement de stratégies intercommunales de rénovation énergétique ambitieuse pour un patrimoine immobilier d'importance.

Un accompagnement pourra par ailleurs être apporté sur les questions de transition par des acteurs soutenus par la Région au titre de sa politique Rev3 (dans des domaines comme l'énergie citoyenne, la mobilité durable, le compostage collectif, l'allongement de la durée de vie des objets ...).

Sur les mobilités

- les projets de plateforme mobilité et les aides au permis de conduire notamment.

Sur les tiers-lieux

- les projets de tiers lieux-multithématiques.

Sur des projets d'équipements sportifs

- les équipements sportifs de proximité (financements Sports)

Sur la santé

- l'aménagement et l'équipement des structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé polyvalents) situées en zones sous-dotées

Les crédits Politique de la Ville interviendront pour financer des projets complémentaires aux projets financés par des crédits de droit commun :

Dans le champ de l'emploi et de la formation, sur des actions :

- permettant de lever les 1ers freins d'accès à l'emploi. A titre d'exemple, ces crédits permettront d'intervenir sur des actions de remédiation en amont des actions de droit commun et en lien avec les acteurs locaux.
- d'aide à l'émergence de projet de création d'entreprise dans la mesure où celles-ci répondront à un besoin bien identifié et se feront en lien avec les dispositifs de droit commun.

Des passerelles devront être favorisées entre dispositifs, actions et acteurs de la politique de la ville et dispositifs, actions et acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Dans le domaine du sport :

- sur l'aménagement d'espaces autour d'équipements sportifs. A titre d'exemple, sur des espaces délaissés, sur les abords de l'équipement sportif par ailleurs financé au titre de la politique Sports.

Dans les domaines de la culture, de la santé, du numérique

- sur des projets d'échelle locale (quartier, commune) répondant aux politiques régionales

Le service Cohésion Sociale et Urbaine de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement sollicitera l'avis des directions compétentes pour tout projet relevant de leurs thématiques d'intervention.

* FRATRI : Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle - PLIE : Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi – PEPS : Parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation à la culture - PRAC : Projets à Rayonnement Artistiques et Culturels – INAS : Soutien aux Initiatives ASSociatives – 4TIL : Appel à projets Permanents 4T (Tremplin, Travail, Transport, Toit) et Illettrisme